



Mission pour les initiatives  
transverses et  
interdisciplinaires

## **Adaptation du Vivant à son Environnement**

### **Appel à projets 2022**

Tous les êtres vivants font et ont fait face dans le passé à des changements plus ou moins rapides et de plus ou moins forte amplitude de leur environnement induisant différents processus d'adaptation selon les organismes concernés et les conditions. Ces adaptations autorisent voire permettent d'optimiser le fonctionnement des individus (performance, survie, reproduction) en réponse à leur nouvel environnement et ses variations.

Le terme adaptation doit être compris ici dans son sens le plus large incluant des aspects évolutifs et/ou des processus relevant de mécanismes de stress, de plasticités génomique ou phénotypique, d'acclimatation, de développement de nouvelles stratégies moléculaires de résistance, de résilience ou encore de changements de comportements individuels ou collectifs. Tout organisme vivant peut être considéré dans le cadre de cet appel à projets, qui couvrira tout processus d'adaptation, allant des réponses moléculaires et cellulaires, physiologiques à des changements de comportements biologiques ou sociaux d'individus ou de populations. Les facteurs environnementaux peuvent être biotiques, abiotiques ou sociaux. L'adaptation des organismes pourra être abordée comme la résultante de toute interaction avec des facteurs biotiques ou abiotiques et leur combinaison, évoluant dans des milieux naturels ou artificiels, dans un large spectre de conditions environnementales.

Pour aborder les questions d'adaptation du vivant à son environnement dans leur complexité, les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets devront :

- Énoncer clairement les facteurs et conditions de changements environnementaux étudiés dans le cadre du projet,
- Combiner plusieurs échelles d'analyses (temporelles, spatiales, du moléculaire au compartiment cellulaire, à la cellule, à la pluricellularité, à l'individu, aux populations ou à l'échelle globale) et développer une démarche intégrative des données acquises aux multiples échelles,
- S'inscrire dans une démarche interdisciplinaire. Dans ce contexte, les domaines scientifiques mobilisables sont nombreux : biologie expérimentale, théorique, computationnelle, synthétique, sciences de l'environnement, physiologie, anthropologie, sciences humaines et sociales, physique, instrumentation, ingénierie, chimie, mathématiques, modélisation, calcul scientifique sur des données complexes, analyse statistique, informatique.

La Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires a pour objectif de promouvoir, animer et coordonner l'interdisciplinarité au CNRS, et en particulier l'interaction entre ses dix instituts.

#### Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par **un personnel scientifique permanent, appartenant à une unité du CNRS** (CR, DR, MCF, PR, IR).
- Le consortium doit réunir **au moins deux unités rattachées principalement à deux instituts différents du CNRS**. Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche français, des partenaires étrangers ou des industriels, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.
- **L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- La demande budgétaire, sur deux ans maximum, ne doit pas excéder 30 k€ par an. Seuls quelques projets, sur la base d'une argumentation détaillée, pourront être soutenus à ce montant. La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet**.
- **L'accord de la direction d'unité** du porteur est requis.

#### Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur ou à la porteuse et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2022, et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Aucun CDD, gratification de stage, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être payé sur ces crédits. **Le porteur ou la porteuse les engage pour l'ensemble des partenaires.**
- À titre exceptionnel, une gratification de stage (3 à 6 mois) pourra être accordée, dont le financement sera directement notifié à la DR. Le ou la stagiaire doit être recruté(e) par une unité CNRS. Sa convention de stage est établie par la Délégation Régionale dont il dépend. **Le montant de la gratification de stage demandée ne doit pas figurer dans le budget global du projet scientifique.**
- **Les demandes d'équipement informatique standard ou de bureautique ne seront pas prises en compte.**
- Pour tout équipement, les demandes en lien avec le projet devront être argumentées, **en particulier au regard des plateformes existantes.**
- Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après évaluation par le comité scientifique et selon le budget de la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires.

#### Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires du CNRS. Les lauréats et les lauréates seront individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

#### Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2022. **Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution** au début de l'année 2023, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2022.

Par ailleurs, il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (« Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI » ; « This project has received

financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs ») dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans l'archive ouverte HAL.

---

### **Pour déposer une candidature**

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

#### **1) La préinscription**

- Cliquer sur le lien suivant : <https://survey.cnrs.fr/index.php/221757?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel (Attention : cette préinscription ne vaut pas candidature à l'AAP),
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique de préinscription contenant un lien personnalisé pour postuler (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables).

#### **2) La candidature proprement dite**

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de préinscription,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes),
- En parallèle, télécharger depuis <https://miti.cnrs.fr/appel-projet/adaptation-du-vivant-a-son-environnement/> le formulaire de candidature à compléter,
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité,
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne pour que votre candidature puisse être prise en compte,
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables),
- Si nécessaire, possibilité de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

**Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 3 novembre 2021 à midi (heure de Paris).**

Contacts : [Catherine RECHENMANN](#) et [Fabienne AUJARD](#) (responsables scientifiques de l'appel à projets) et la [Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)